

## **Motion 2867**

### **Pour améliorer le climat urbain, réalisons le potentiel de végétalisation des surfaces verticales**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le réchauffement climatique, ses effets délétères sur la santé publique et la productivité ;
- la nécessité de limiter les îlots de chaleur, l'accumulation de la chaleur et l'effet de réverbération ;
- l'importance du soutien à la biodiversité et de la préservation de celle-ci au travers de tous types d'espaces naturalisés ;
- le programme « Nature en ville » ;
- les lois relatives à la nature, à l'environnement, au climat, à la biodiversité aux constructions, dont notamment la LPMNS (L 4 05), le RCVA (L 4 05.04), la LBio (M 5 15) et la LaLPE (K 1 70) ;
- la constitution genevoise (Cst-GE) (A 2 00), dont tout particulièrement les articles 10 (développement durable), 19 (droit à un environnement sain), 157 (protection de l'environnement), 158 (climat), 159 (eau), 160 (protection de la nature et du paysage), 163 (aménagement du territoire), 165 (quartiers durables), 167 (énergie), 172 (promotion de la santé),

invite le Conseil d'Etat

- à définir un concept d'encouragement et de soutien à la végétalisation des surfaces verticales, complémentaire à la politique d'arborisation urbaine ;
- à y intégrer des notions paysagères et de valeurs biologiques ;
- à appliquer si possible ledit concept aux surfaces des aménagements, ouvrages et bâtiments de l'Etat qui s'y prêtent ;
- à encourager les communes et les propriétaires publics et privés à en faire de même ;
- à élaborer un guide « grand public » qui permette aux propriétaires d'agir facilement ;
- à partager largement le concept et ses mesures d'accompagnement au travers d'une campagne de communication ;
- à rendre compte périodiquement au Grand Conseil de l'avancée des démarches entreprises de végétalisation des surfaces verticales.